



CANEVAS¹ DE RAPPORT DES PROGRAMMES FINANCES PAR CAFI

Période du 31.08.2022 au 31.12.2022

<p>Titre du Programme & Référence</p> <p>Titre du Programme REDD+ : Réduire les émissions grâce à une meilleure gestion forestière</p> <p>Réf. du Programme (le cas échéant) :</p> <p>Numéro de référence du Programme/MPTF Office :² 133560</p>	<p>Localité, Secteur/Thème(s) du Programme</p> <p>(Le cas échéant) Localité : Echelle Nationale Gabon</p> <p>Secteur/Thème(s) : Réduire les émissions émanant du secteur forestier</p> <p>Mettre en œuvre un processus de certification à l'échelle nationale, et</p> <p>Améliorer l'application des lois forestières au Gabon.</p>
<p>Organisations participantes</p> <p>Organisations qui ont reçu un financement direct du Bureau MPTF dans le cadre du Programme</p>	<p>Partenaires de mise en œuvre</p> <p>Partenaires nationaux (Gouvernements, secteur privé, ONGs et autres) et autres organisations internationales.</p> <ul style="list-style-type: none"> - The Nature Conservancy - Ministère de la Forêt, de la Mer, de l'Environnement, charge du Plan Climat (MFME) - Conseil National Climat (CNC) - Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) - Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt Bois (AEAFFB) - Agence Gabonaise de Normalisation (AGANOR) - FSC, Société civile et ONG Partenaires

¹ Ce canevas est relatif à la présentation des rapports semestriel et annuel des Agences d'Exécution (AE) des programmes financés par CAFI.

Budget du Programme (US\$)	Durée du Programme (mois)
<p>Contribution du Fonds:</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>le cas échéant, par agence</i> <p>Contribution de(s) agence(s):</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>le cas échéant, par agence</i> <p>Contribution du Gouvernement:</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>(le cas échéant)</i> <p>Autres Contributions [donateur(s)]:</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>(le cas échéant)</i> <p>TOTAL:</p>	<p>Durée totale (mois) : 60 mois</p> <p>Date de démarrage³ : 31.08.2022</p> <p>Date de clôture originale⁴ : 31.08.2027</p> <p>Date de clôture actuelle⁵ : 31.08.2027</p>
Evaluation du Programme	Soumis par:
<p>Evaluation – (à joindre le cas échéant)</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Date :</p> <p>Evaluation à mi-parcours – (à joindre le cas échéant)</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Date: _</p>	<p><input type="checkbox"/> Nom:</p> <p><input type="checkbox"/> Titre:</p> <p><input type="checkbox"/> Organisation participante:</p> <p><input type="checkbox"/> Adresse e-mail:</p>

Instructions pour le format du rapport

- Inclure une liste des abréviations et acronymes principaux
- Numérotez toutes les pages, sections et paragraphes
- Le rapport doit être soumis en un seul document Word ou pdf
- Les annexes doivent être clairement référencées, utilisant des notes de bas de pages dans le corps du rapport
- Fournir des hyperliens à tous les livrables finalisés (rapports, études, cartes, etc) dans le respect de la politique d'accès à l'information de CAFI, disponible en Annexe 1 des Termes de Référence de CAFI²

²<http://www.cafi.org/sites/default/files/2021-03/2021%2001%2014%20-%20CAFI%20Manual%20of%20Operations%20-%20FINAL%20-%20EN.pdf>

Table des matières

Période du 08.08.2022 au 31.12.2022	1
1. Données clés du programme REDD+.....	5
2. Résumé exécutif (maximum 1 page).....	6
3. Brève présentation du programme.....	6
3.1. Objectif Général	6
3.2. Objectifs spécifiques et résultats attendus du programme	7
3.3. Contexte du rapport	20
4. Etat d’avancement des activités prévues dans le PTBA pour la période de rapportage (semestre 1 ou année entière).....	20
1. 21	
5. Résultats du Programme.....	21
5.1 Contribution aux impacts du cadre de résultats de CAFI	21
5.2 Progrès par effet et produits du programme	21
5.4 Contribution du programme à l’atteinte des Indicateurs du cadre de résultats de CAFI	22
5.5 Contribution du programme à l’atteinte des jalons de la Lettre d’intention.....	23
2. 23	
6. Exécution financière.....	24
7. Gestion participative.....	28
8. Thèmes transversaux.....	28
8.1. Gouvernance	28
8.2. Genre	29
8.3. Peuples Autochtones	29
8.4. Autres groupes sociaux (Jeunes, mineurs, etc.)	29
8.5. Respect de normes environnementale et sociale	29
a) Etude d’impact environnementale et sociale	29
b) Mesures prises afin d’assurer le respect des sauvegardes	30
c) Gestion des plaintes et recours	30
9. Gestion des risques.....	31
10. Illustration narrative spécifique.....	32
11. Modalités de suivi.....	32
12. Révisions programmatiques (le cas échéant).....	32
13. Communication and promotion.....	33

14.	Auto-évaluation du programme.....	33
15.	Difficultés rencontrées et mesures prises et leçons apprises	33
16.	Conclusion et recommandations.....	33
17.	Récapitulatif des livrables.....	33
18.	Annexes	33

1. Données clés du programme REDD+

Titre du Programme & Référence	Réduire les émissions grâce à une meilleure gestion forestière
Numéro de référence du Programme/MPTF	133560
Localité, Secteur/Thème(s) du Programme	Echelle Nationale Gabon
Partenaires de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - The Nature Conservancy (TNC) - Ministère de la Forêt, de la Mer, de l'Environnement, charge du Plan Climat (MFME) - Conseil National Climat (CNC) - Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) - Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt Bois (AEAFFB) - Agence Gabonaise de Normalisation (AGANOR) - FSC, Société civile et ONG Partenaires
Organisations participantes	
Budget du Programme (USD)	\$ 26,736,485
Durée totale programme (mois) :	60 mois
Date d'approbation du programme par le Conseil d'administration de CAFI (dd.mm.yyyy):	
Date de transfert de fonds par MPTF (dd.mm.yyyy):	15.10.2022
Date de lancement officiel/Démarrage effectif (dd.mm.yyyy):	
Date de clôture originale (dd.mm.yyyy)	31.08.2027
Date de clôture actuelle (dd.mm.yyyy)	31.08.2027
Décassements au 31/12/20	0
Dépenses globales (USD) au 31/12/20 ...	0
Taux de consommation de la 1 ^{ère} tranche	0
Date d'évaluation à mi-parcours le cas échéant	
Contact (Nom, titre, organisation participante et adresse mail :	

2. Résumé exécutif (maximum 1 page)

Il s'agit de présenter les réalisations les plus importantes du Programme en dégageant de manière claire et concise 1) celles de la période sous-examen (semestre ou année), 2) celles depuis le début du programme. Le résumé inclura aussi les éléments clés du rapport à détailler dans les points ci-dessous ainsi que les avancées vis-à-vis des jalons.

Ces éléments essentiels du rapport seront capitalisés dans le rapport annuel consolidé de CAFI

Les activités de ce programme sont en cours de révision pour leurs démarrages effectives au cours du deuxième trimestre 2023.

3. Brève présentation du programme

3.1. Objectif Général

Fournir les objectifs principaux et les effets attendus de ce programme en relation à :

Les émissions de carbone résultant de la dégradation des forêts durant leur exploitation sélective représentent généralement environ 80 % des émissions de carbone au Gabon. Il est possible de les réduire de plus de 50 % en mettant en application des plans d'aménagement durable pour les concessions d'exploitation forestière et en prenant des mesures concrètes visant à améliorer le matériel et les techniques d'exploitation forestière. Le Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier (FCPF) du Gabon a lancé ce processus. En septembre 2018, conscient de l'importance des émissions du secteur forestier, le président Ali Bongo Ondimba a pris une mesure audacieuse en déclarant que toutes les concessions forestières au Gabon devront être certifiées d'ici 2022 faute de quoi les sociétés forestières verraient leurs permis révoqués. L'impact vers lequel tend ce programme est une réduction des émissions de GES et une augmentation de la séquestration de la biomasse du secteur forestier grâce à :

- 1) l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de certification forestière à l'échelle nationale ;
- 2) la lutte contre l'exploitation forestière illégale et le non-respect des lois forestières nationales par la création et le déploiement d'une Unité d'élite chargée de l'application des lois forestières au sein du ministère de la Forêt, de la Mer et de l'Environnement.

La mise en œuvre satisfaisante de ces effets pourrait contribuer à réduire les émissions de CO₂ de 30 millions de tonnes par an d'ici 2025.

1. La Lettre d'intention

Le Gabon a signé la Déclaration conjointe de l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI) le 29 septembre 2015 à New York, en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies. Dans le cadre de sa participation à CAFI, le Gabon a d'abord élaboré un Cadre d'investissement national (CIN) qui a été présenté au Conseil d'administration de CAFI le 7 décembre 2015 puis à nouveau le 27 avril 2017. Le CIN a été approuvé par le Conseil d'administration de CAFI le 27 juin 2017 et une lettre d'intention a été signée entre l'État gabonais et CAFI. Dans la lettre d'intention, le Gabon s'est engagé à réduire ses émissions de GES issues des activités forestières de 50 % d'ici 2025 en retenant l'année 2005 pour le niveau de référence. Pour sa part, CAFI s'est engagée à obtenir et à mobiliser des fonds à l'appui de la mise en œuvre du CIN.

Un descriptif de programme pour soutenir la première phase de ces activités a ensuite été élaboré et approuvé. Nous utiliserons l'appellation CAFI 1 pour faire référence à la première phase des activités du Programme afin de faire la distinction avec le présent descriptif de programme et les autres programmes parallèles qui suivront bientôt. Deux objectifs spécifiques ont été retenus pour CAFI 1, à savoir : 1) élaborer et mettre en œuvre, de manière transparente et participative, un Plan national d'affectation des terres (PNAT) qui organise et optimise l'utilisation des terres et des ressources forestières par les différents secteurs économiques du pays ; et 2) établir un Système National d'Observation des Ressources Naturelles et Forestières (SNORNF).

La planification optimale de l'affectation des terres et la surveillance efficace du secteur UTCF sont des activités interdépendantes et complémentaires. Ils constituent tous les deux des initiatives transversales et multisectorielles essentielles à la promotion d'un développement sobre en carbone pour le Gabon. Ils fournissent également un mécanisme de réattribution des permis forestiers lorsque la certification n'est pas obtenue par les opérateurs existants, assurant la surveillance de la déforestation liée à l'aménagement de routes et au développement d'autres infrastructures associées aux activités forestières, et le contrôle des émissions provenant de la dégradation par des mesures réalisées sur le terrain (IRN).

Le CAFI 2 vise à réduire les émissions émanant du secteur forestier grâce à un processus de certification forestière à l'échelle nationale et à l'amélioration de l'application des lois forestières.

2. Le cadre de résultats de CAFI ³

3. Le cadre de résultats du Cadre national d'investissement REDD+ du Gabon

Dans la logique de la théorie du changement présentée dans le CIN du Gabon, le présent Programme vise à produire des effets qui contribueront à générer des impacts positifs : amélioration du bilan GES du secteur de l'UTCF et co-bénéfices de développement. Cependant, les impacts dépendent aussi de facteurs externes au présent programme qui ne sont pas tous maîtrisables.

3.2. Objectifs spécifiques et résultats attendus du programme

Rappeler les objectifs spécifiques du programme suivant le cadre de résultats du document de programme approuvé et le plan annuel de travail du programme

Deux produits préalables au Programme sont indispensables pour obtenir la certification à l'échelle nationale des concessions forestières au Gabon. Ces produits jettent les bases de la mise en œuvre du Programme et de la communication avec les partenaires, et ne peuvent donc pas être reportées jusqu'à l'approbation formelle du programme. Il s'agit notamment de :

- 1) Les normes/standards nationaux de certification
- 2) Un dialogue structuré entre les acteurs, notamment les administrations publiques, les opérateurs/unions du secteur privé et les organismes de certification, est encouragé

³Disponible ici : <https://www.cafi.org/sites/default/files/2021-07/Cadre%20de%20ME%20re%CC%81vise%CC%81%20de%20CAFI%20-%2025%20Octobre%202019%20FINAL%20-%20Web%20site.pdf>

Certes la réalisation de ces produits débutera avant la validation du descriptif du programme, mais les lignes budgétaires destinées à soutenir leur poursuite pendant la durée du Programme, qui est de 4 ans, ont été retenues.

Produit 1.1. Des protocoles institutionnels pour la réforme des politiques publiques et la mise en œuvre, la supervision et le suivi des projets sont établis

Alors que le Gabon se lance dans la certification à l'échelle nationale, plusieurs réunions et ateliers seront organisés pour promouvoir la collaboration et la communication entre les parties prenantes et définir clairement les modalités institutionnelles et les protocoles de mise en œuvre des projets. La réforme juridique doit être transparente et le système de supervision et de surveillance des opérations d'exploitation forestière doit être formalisé. Il est important de noter que la participation des opérateurs du secteur privé à un dialogue régulier et structuré sera impérative pour une mise en œuvre satisfaisante des politiques publiques. À cet effet, nous allons apporter notre soutien à des ateliers et réunions réguliers pour :

1. Les modalités institutionnelles entre les partenaires gouvernementaux, notamment le SGG et le MFME, le CNC et les agences de mise en œuvre de l'État (dont l'ANPN, l'AEAFFB et l'AGNOR).
2. Le processus juridique par lequel le mandat de certification sera appliqué est déterminé. Les premières discussions indiquent que le processus juridique approprié sera probablement un « décret d'application », qui devra être défini et rédigé (à noter que ce produit est une extension du produit préalable au programme 1, au cours de laquelle des discussions techniques pour définir les normes nationales de certification du Gabon seront conclues).
3. La structure de mise en œuvre du projet et de supervision sur le terrain (AFD, MFME, CNC, ANPN, AEAFFB, AGANOR, collaborateurs tiers (FSC, IFT et société civile) est délimité.
4. Un dialogue structuré et l'échange d'informations entre les administrations publiques et les opérateurs et syndicats du secteur privé est facilité (à noter qu'il s'agit d'une extension de l'activité préalable au programme 2).
5. Les normes nationales de certification seront définies.
6. Compte tenu des externalités importantes et du degré élevé de coordination requis entre les agences, les exploitants et les acteurs internationaux (ASI, TFF, FSC, etc.), un expert technique et un coordonnateur sont recrutés pour fournir un soutien ponctuel au programme et pour assurer les liens et coordination des activités multi-acteurs.

Produit 1.2. Un registre des exploitants/sociétés participant au processus de certification à l'échelle nationale est créé

Comme première étape vers la mise en œuvre de la certification forestière à l'échelle nationale, le Gabon établira un registre des opérateurs souhaitant participer au processus de certification. Le registre sera conservé au sein de la DGF au ministère de la Forêt, de la Mer et de l'Environnement. Il sera assorti d'archives bien organisées constituées de documents officiels et facilitera le suivi de l'évolution par étapes du processus de certification de chaque concession.

À ce jour, trois sociétés détiennent une certification FSC, six sociétés ont achevé le processus de diagnostic initial et trois sociétés ont pris l'engagement d'obtenir la certification. Ces sociétés

pourraient, en théorie, obtenir la certification dans les délais fixés par le président. Leur processus d'inscription auprès de la Direction des forêts devrait être simple. Cependant, une fois que le Gabon aura défini ses normes nationales de certification, même les concessions déjà certifiées pourraient devoir démontrer les progrès accomplis pour remplir des critères supplémentaires afin de conserver leur certification. Ces normes supplémentaires n'étaient pas exigées auparavant pour la certification, mais peuvent être imposées par des normes nationales dans le but de réduire les émissions du secteur forestier (par exemple, l'application des méthodes d'EFI-C et de FSC-EC).

De nombreuses petites sociétés ne seront pas en mesure de s'engager à prendre en charge les coûts initiaux de la certification et pourraient se retirer du processus d'inscription au registre (le coût total moyen de l'obtention de la certification est estimé à 4,95 US\$ par m³ de production de bois rond certifié [hors certains coûts liés au plan d'aménagement et au développement des infrastructures] et 11,58 US\$ par m³ lorsque l'on inclut tous les coûts liés au plan d'aménagement et les coûts liés au camp de base. Ces estimations sont similaires à celles du PPEFC, selon lequel les coûts initiaux de certification s'élèveraient à environ 11,76 US\$ par m³ en Afrique tropicale). Ainsi, le Gabon doit envisager les effets négatifs éventuels de l'exigence de certification comme une incitation accrue pour les petits exploitants à récolter le plus de bois possible, le plus rapidement possible, avant l'expiration de leurs permis existants.

Enfin, de nombreux plans et permis existants de gestion des concessions ont été approuvés à travers des processus corrompus, et certains plans d'aménagement ont été falsifiés. Pour remédier à cette situation et faire en sorte que le nouveau processus d'enregistrement et d'archivage n'intègre que les documents légalement obtenus et approuvés, tous les plans d'aménagement existants et autres documents officiels (par exemple, les études d'impact environnemental et social) seront évalués dans l'optique de lancer la création du registre de certification.

En créant un registre de certification et en identifiant les sociétés ne participant pas au processus de certification, le Gabon peut adopter de solides protocoles de supervision, de surveillance et d'audit sur le terrain pour garantir la mise en conformité des sociétés (voir produit 1.3).

Plusieurs sous-produits seront mis en œuvre :

1. Tous les opérateurs souhaitant obtenir la certification pour continuer à mener leurs activités au Gabon seront enregistrés.

L'État avisera formellement le directeur général de chaque société forestière de l'exigence que toutes les concessions soient certifiées et invitera chaque société à indiquer son intention de se conformer ou de se laisser retirer ses permis. Les lettres et les dossiers d'information seront remis en mains propres par des agents de l'État. On suppose que des lettres de suivi, des appels téléphoniques et des visites fréquentes seront nécessaires.

Un registre officiel des opérateurs souhaitant se conformer aux normes de certification sera établi et ces opérateurs seront traités comme des « partenaires du secteur privé » pour la durée de ce projet.

2. Des protocoles au niveau du ministère seront établis pour
 - a) tenir, approuver et archiver les documents fournis par les exploitants forestiers, et

b) définir des critères qui permettront de surveiller les sociétés inscrites au processus de certification et d'en exiger des comptes.

3. Faire réaliser par une tierce partie un audit des plans d'aménagement existants et des documents officiels – étape de diagnostic de la certification.

Une première étape du processus d'enregistrement consistera en un diagnostic et un examen de toute la documentation officielle existante fournie par les exploitants forestiers. Le projet CAF du Gabon (Contrôle de l'Aménagement Forestier) a achevé une grande partie de cet examen des documents. Les évaluations préliminaires du projet CAF donnent à penser que plusieurs exploitations forestières en cours d'activité récoltent du bois avec des plans d'aménagement falsifiés qui n'ont pas été élaborés pour leurs concessions spécifiques ; à titre d'exemple, certains plans d'aménagement ont été copiés textuellement à d'autres concessions et adoptés sans examen de la part du ministère. Par exemple, le plan d'aménagement d'une concession sans littoral au Gabon comprend une section dédiée à la conservation des tortues marines. D'autres plans comprennent des cibles chiffrées de production d'essences de bois qui existent en bien moindre quantité dans les zones concernées que dans celles de la concession d'où ont été copiées ces cibles. Les gestionnaires ont du mal à atteindre ces cibles erronées, ce qui entraîne l'abattage d'arbres dont la classe de diamètre interdit la coupe et la promotion de pratiques forestières non durables.

Sans un examen attentif de tous les plans d'aménagement existants et d'autres documents officiels, tels que les études d'impact environnemental et social, les fonctionnaires du ministère ne seront pas en mesure d'évaluer avec précision l'état actuel des opérations des concessions et pourraient ne pas parvenir à réformer le secteur. Une meilleure connaissance de l'état actuel de la légalité et de la conformité facilitera également la mise en place de critères de certification par étapes spécifiques aux concessions.

Ce sous-produit élargira le travail du CAF par une évaluation exhaustive de l'ensemble des documents relatifs à l'exploitation forestière au cours des premiers mois de la mise en œuvre du projet. En cas de détection de documents irréguliers, les opérateurs perdront leur permis ou devront soumettre à tous les documents requis pour obtenir de nouveaux permis. Les plans d'aménagement validés et les documents révisés seront placés dans le Registre et dans les archives.

4. Les protocoles suivis par le ministère pour approuver les plans d'aménagement sont revus.

Compte tenu de l'existence de plans d'aménagement falsifiés, une hypothèse fondamentale de ce produit est que le processus de validation des plans d'aménagement par le ministère doit être amélioré et des mécanismes de prévention de la corruption à l'avenir doivent être mis en place. Une évaluation exhaustive du processus d'approbation des plans d'aménagement sera entreprise parallèlement à l'examen des plans d'aménagement. Si nécessaire, le ministère procédera à une refonte du processus d'approbation des plans d'aménagement afin de combler les lacunes qui ont contribué à la falsification et à la corruption de documents antérieurs (par exemple, un observateur tiers pourrait être nommé

à la commission de validation des plans d'aménagement). La société civile et des observateurs tiers seront étroitement associés à cette initiative.

5. Des auditeurs sur le terrain et des observateurs tiers pour vérifier les informations déclarées dans les plans d'aménagement sont déployés.

Après un examen initial de tous les documents des concessions en cours, des équipes de terrain seront déployées pour vérifier que les opérations sur le terrain sont conformes aux documents officiels. Les évaluations de terrain seront menées par les équipes d'audit décrites dans le produit 1.3 avec la participation d'observateurs tiers et de représentants de la société civile pour plus de transparence.

6. Les capacités de la société civile à agir en qualité d'observateurs tiers dans le processus d'examen et d'audit des plans d'aménagement sont renforcées.

Produit 1.3. Une stratégie de supervision et de suivi/audit sur le terrain est mise en œuvre

Pour assurer la supervision et l'application des normes gouvernementales et réduire les possibilités de « tricherie », les agents forestiers doivent surveiller les activités d'exploitation forestière, avec pour objectif initial de prévenir les incitations négatives potentielles (décrites ci-dessus) de la politique nationale de certification et de superviser les sociétés en voie de perte de leurs permis. Un objectif à plus long terme et plus permanent pour ces agents de terrain sera de vérifier les informations fournies par les opérateurs dans le cadre des plans d'aménagement et de suivre les progrès dans la réalisation des critères de certification définis dans le processus d'enregistrement.

Une équipe de 10 auditeurs de terrain sera embauchée et formée pour auditer régulièrement les exploitants forestiers. Ces agents seront hébergés au sein de l'AEAFFB et pourraient inclure et/ou être constitués d'agents du ministère basés dans les régions. Les résultats des audits sur le terrain seront transmis à la Direction des Forêts et archivés dans le Registre et le système de traçabilité. Les sous-activités spécifiques pour assurer la supervision et la surveillance des opérations forestières sur le terrain sont les suivantes :

1. Des auditeurs sur le terrain sont identifiés et formés pour s'assurer que :
 - a) les opérateurs qui ne cherchent pas à obtenir la certification se conforment aux lois en vigueur lorsqu'ils clôturent leurs permis ;
 - b) les opérateurs en quête de certification se conforment aux critères et accords définis dans le processus d'enregistrement ; et,
 - c) les informations fournies dans les plans d'aménagement de l'entreprise sont exactes et peuvent être vérifiées sur le terrain.

Les opérations forestières et les méthodes d'exploitation à faible impact sont de nature extrêmement technique. De ce fait, tous les auditeurs sur le terrain doivent suivre un programme de formation intensif sur le terrain pour s'assurer qu'ils disposent des capacités techniques pour mener des audits. Les expériences de formation dans le secteur de la conservation du Gabon indiquent qu'environ la moitié des recrues initiales achèveront le programme de formation avec un niveau de maîtrise

acceptable. Par conséquent, 20 candidats seront recrutés avec à l'idée de retenir les dix meilleurs comme auditeurs de terrain à plein temps. Les candidats à ce programme peuvent être recrutés auprès du ministère, du secteur privé ou de la population générale et seront employés et gérés par l'AEAFFB.

La formation technique des auditeurs sera renforcée à mesure qu'un programme de formation à la certification à l'échelle nationale sera élaboré et mis en œuvre. De plus, pour assurer la crédibilité des protocoles d'audit de l'AEAFFB et la formation continue en la matière, une alliance sera favorisée entre l'AEAFFB et un service indépendant accrédité au niveau international (par exemple, Accréditation Services International (ASI)). Une telle démarche garantira l'observance des normes les plus rigoureuses dans le cadre du processus d'audit du gouvernement tout en maintenant l'indépendance vis-à-vis du processus d'audit du FSC.

2. Des protocoles de présentation des rapports pour les auditeurs de terrain afin d'informer les organismes chargés de l'application des lois et la DGF des opérateurs contrevenants seront établis.

3. Mettre à la disposition des techniciens d'audit des fournitures pour le terrain. Toutes les équipes de surveillance et de supervision sur le terrain sélectionnées auront besoin d'équipements de terrain de base (notamment, tentes, sacs à dos, lampes frontales) pour travailler dans des zones forestières reculées pendant de longues périodes. D'autres fournitures techniques seront nécessaires pour leur travail (par exemple, kits de test de la qualité de l'eau, bandes dbh, unités GPS), l'enregistrement d'informations et la communication des infractions (par exemple, ordinateurs et téléphones). Le matériel utilisé devra être remplacé à mesure que le programme évoluera.

4. Des équipes sur le terrain seront déployées. Des équipes de 3 à 4 personnes seront déployées sur le terrain pendant au moins 14 jours par mois pendant la durée du Programme. Deux véhicules seront achetés et entretenus pour transporter les équipes d'audit sur le terrain.

Produit 1.4. Des protocoles de surveillance des émissions pour les concessions forestières seront établis et les rapports soumis par le secteur privé seront validés

Les sous-produits comprennent :

1. Un atelier technique sur le carbone sera organisé pour définir les protocoles et les exigences applicables au secteur privé pour la surveillance des émissions résultant des opérations forestières.

Le FCPF finance une évaluation partielle des émissions de carbone liées à l'exploitation forestière au Gabon. Ce travail évalue plusieurs méthodes de mesure et de surveillance des émissions des opérations forestières. Parallèlement, l'État procède à l'inventaire national des ressources (INR), avec le soutien de CAFI 1. L'intensification du protocole applicable sur le terrain à l'INR au sein des concessions d'exploitation forestière pourrait constituer une approche complémentaire pour estimer et surveiller la variation des stocks de carbone forestier. En outre, le Secrétariat du CAFI fournit un appui technique dans le cadre de son récent accord de paiement basé sur les résultats passé avec le Gabon (dénommé CAFI 3),

spécifiquement pour aider à la finalisation du FREL du Gabon. Avec des informations provenant de ces multiples initiatives, les responsables gouvernementaux ont demandé un atelier multipartenaire pour discuter des avantages et des inconvénients des divers protocoles de surveillance, afin d'éclairer les méthodes retenues pour contrôler les émissions émanant des opérations forestières.

2. Une unité de surveillance du carbone est aidée à effectuer une vérification sur le terrain des protocoles de surveillance des forêts et des émissions de carbone déclarées par les opérateurs du secteur privé.

Le Gabon doit avoir confiance dans les rapports sur les émissions présentés par le secteur privé pour

pouvoir les intégrer dans les rapports adressés aux instances de la CCNUCC et aux fins des paiements basés sur les résultats en lien avec la réduction des émissions résultant de la politique nationale de certification forestière. Pour s'assurer que l'État a la capacité de vérifier les déclarations des opérateurs du secteur privé concernant les émissions, une unité de surveillance des émissions de carbone sera créée et hébergée au sein de l'AEAFFB. Les méthodologies et protocoles de terrain seront définis et adoptés dans le cadre de l'atelier technique défini au produit 1.4.1. Les unités de surveillance des émissions de carbone seront liées à l'initiative IRN, le cas échéant.

3. Recherche visant à identifier et à soutenir les niveaux de récolte durables des principales espèces commerciales au Gabon. La recherche fournira des recommandations pour des rendements soutenus au cycle légal de coupe d'entrée de 25 ans au Gabon.

Produit 1.5. Les fonctionnaires du ministère, des auditeurs de terrain et employés du secteur privé seront formés pour la définition, la mise en application et le suivi des normes de certification nationales

Le manque de formation des techniciens forestiers, des gestionnaires forestiers et du personnel chargé des opérations, en particulier en matière de normes EFI, EFI-C et FCS-EC, a entravé l'amélioration de la gestion forestière à l'échelle mondiale. Le programme de certification à grande échelle du Gabon nécessitera une formation et un renforcement des capacités importants à tous les niveaux du secteur forestier – qu'il s'agisse des fonctionnaires du ministère chargés de l'examen et de l'approbation des plans d'aménagement des sociétés, des auditeurs des opérations forestières, ou des employés du secteur privé responsables des activités qui conduisent à des dégâts résiduels importants et à l'accroissement des émissions lorsque ces activités ne sont pas menées comme il se doit.

Pour renforcer les capacités humaines nécessaires à la mise en œuvre, à l'audit et au suivi du programme de certification à l'échelle nationale, le Gabon se lancera dans deux programmes de formation parallèles, sous la forme des sous-produits présentées ci-dessous.

1. Une école de formation à la certification et établir un site forestier témoin à Bououé.

Le Gabon investira dans la mise en place d'un centre national de formation à la certification et d'un site témoin certifié à Booué. Le centre de formation adopterait une approche similaire à l'approche « modulaire » du TFF/ITF. Les modules de formation porteront sur les aspects techniques du processus de certification et mettront l'accent sur l'apprentissage « pratique » à travers la méthode de « l'apprentissage sur le tas ». En couplant un centre de formation intensive avec une école de foresterie et un site forestier témoin, le Programme utilisera le processus de récolte de bois comme une salle de classe en situation réelle, suivant le cycle d'exploitation forestière allant de l'inventaire à la cartographie à travers chaque étape de l'enlèvement (aménagement des routes et pistes de débardage, abattage, débardage, façonnage et transformation) jusqu'aux marchés. Le bois récolté sur le site témoin pendant les cours de formation sera certifié et vendu en vue d'aider à financer le centre de formation sur le long terme, améliorant ainsi la viabilité financière du programme.

L'investissement par l'État dans la création et la gestion d'un centre de formation à la certification pourrait compenser les coûts initiaux encourus par le secteur privé pour obtenir et conserver la certification en offrant des cours à titre gracieux ou à faible coût.

- Le centre de formation disposera de droits de concession sur les sites témoins, à la suite de processus indiqués d'obtention de permis forestier, et sera équipé des machines et outils nécessaires aux opérations d'exploitation forestière. Comme pour toutes les opérations forestières au Gabon, les sites forestiers témoins devront se conformer aux normes nationales de certification et seront certifiés FSC.
- Le centre de formation comprendra également des parcelles de démonstration de la surveillance du carbone et offrira des modules sur l'estimation du carbone forestier, les marchés du carbone et la communication de rapport sur les réductions d'émissions aux instances de la CCNUCC.

Les discussions avec l'Institut des forêts tropicales (IFT) au Brésil et l'USFS indiquent qu'il faut

généralement trois ans environ pour mettre en place ce modèle de centre de formation assorti d'un

site témoin. Nous proposons par conséquent un modèle de formation à démarrage rapide mis en œuvre parallèlement à la création du centre de formation en certification (voir produit 1.5.2). Le matériel pédagogique mis au point au cours des activités de démarrage rapide sera directement transféré au centre national de formation à la certification et la formation des formateurs du centre sera réalisée dans le cadre du programme de formation à démarrage rapide décrit ci-dessous.

Le ministère des Forêts a choisi Booué pour le Centre de formation à la certification de l'ENEF parce qu'il capitalise une structure d'enseignement existante et partiellement achevée, initialement destinée à être l'École des métiers du bois, initiative classée prioritaire par les autorités en 2011. La construction de l'école a débuté en 2013, mais a été interrompue en 2015 en raison des difficultés financières que connaissait le pays.

2. Un programme de formation de certification à démarrage rapide est élaboré et déployé, suivant le modèle TFF/ITF.

Étant donné que le gouvernement a un calendrier ambitieux pour la mise en œuvre du Programme, il est relativement urgent de fournir des opportunités de formation aux acteurs gouvernementaux et au secteur privé, et cela ne peut attendre que le centre de formation de Booué soit sur pied. Par conséquent, une équipe mobile d'experts forestiers formateurs internationaux (composée de représentants de l'USFS et de la TFF/ITF) renforcera les capacités techniques de l'administration et soutiendra les opérateurs du secteur privé en fournissant des modules sur place dans les concessions forestières en activité.

L'équipe de formation commencera le transfert immédiat des compétences requises pendant la construction du centre de formation. Pour constituer l'équipe de formation le plus rapidement possible, l'État sous-traitera ce sous-produit à TFF/ITF, qui possède déjà une expérience de formation internationale non négligeable. TFF/ITF dispose des protocoles et du personnel requis pour mettre en œuvre des modules de formation technique, évaluer les évaluations et formuler des recommandations à l'intention des sociétés intéressées par l'ingénierie forestière, la planification, la récolte de bois et la certification. TFF/ITF propose parfois des modules de formation gratuits, y compris le temps du formateur et le matériel de formation de base, mais les sociétés (ou les pays) participantes doivent couvrir les frais de déplacement, les indemnités journalières de subsistance et l'hébergement du ou des formateurs (<https://www.tff-indonesia.org>). Le gouvernement souhaite mettre en œuvre une version de ce modèle dans le pays.

Le programme de l'ITF estime que 60 % de leur matériel existant destiné au programme de formation est directement transférable au contexte forestier du Gabon, tandis que d'autres matériels de formation devront être modifiés pour répondre aux besoins spécifiques du Gabon. Les formateurs devront visiter les concessions au Gabon durant deux mois pour discuter des opérations avec les pouvoirs publics et le secteur privé et modifier le matériel de formation existant.

Pour assurer la pérennité du programme de formation et le transfert de compétences aux formateurs gabonais (qui finiront par diriger le centre de formation de Booué), des formateurs experts internationaux seront jumelés avec des enseignants de l'École Nationale des Eaux et Forêts (ENEF) et/ou avec des techniciens forestiers gabonais identifiés durant la phase de planification de cette activité. Les compétences et le matériel de formation seront entièrement transférés aux homologues gabonais.

Produit 2.1. 30 agents devant faire office d'Unité « d'élite » chargée de l'application des lois forestières seront identifiés et formés

En réponse aux activités forestières illégales et à la corruption profondément enracinée dans l'ensemble du secteur forestier, le ministre de la Forêt, de la Mer et de l'Environnement a demandé la création et la formation d'une Unité d'élite chargée de l'application des lois forestières du Gabon et du démantèlement des réseaux criminels se livrant au trafic illicite du bois, de l'ivoire et d'autres produits forestiers. L'unité sera composée de 30 membres élites, qui seront basés à Libreville et constitueront une équipe d'intervention rapide hautement mobile et capable de répondre aux informations fournies par les réseaux de collecte de renseignements et les agents de terrain. Cette unité ne doit pas être confondue avec les agents forestiers régionaux chargés d'assurer le maintien de la gestion générale et le contrôle des activités. Elle est plutôt davantage comparable à une équipe

d'« opérations spéciales ». L'équipe, bénéficiant du soutien d'une unité canine (voir produit 2.3), procédera également à une fouille aléatoire de conteneurs d'exportation dans les ports, les gares et les chantiers forestiers.

La formation technique des agents à l'identification des produits forestiers ligneux ou non ligneux illicites (Iboga) sera couplée à des stratégies d'application de la loi plus typiques, à commencer par la collecte de renseignements, les techniques de recherche, les droits de l'homme, et l'enregistrement et la consignation par écrit, dans les règles de l'art, des informations requises pour la poursuite des contrevenants. Cela nécessitera une solide collaboration et l'intégration de tous les services répressifs existants au Gabon.

L'Unité d'élite sera équipée de chiens détecteurs et renifleurs pour rechercher et confisquer les équipements illicites découverts. Les sous-produits spécifiques sont les suivantes :

1. 30 agents sont recrutés et embauchés pour constituer l'Unité d'élite chargée de l'application des lois forestières en collaboration avec les acteurs compétents chargés de l'application des lois au Gabon. Les recrues de cette unité peuvent provenir du ministère (par exemple, des agents hautement performants de la DG Forêts, de la DG Environnement, de la DG Industrie) et/ou de nouveaux diplômés de l'École nationale des eaux et forêts (ENEF) ou d'autres agences gabonaises chargées de l'application des lois. L'unité sera logée au sein de l'Agence d'exécution des activités de la filière forêt-bois, de l'ANPN ou de l'Inspection générale des Services, en fonction des accords institutionnels définitifs et des mandats à mettre en place dans le cadre du produit 1.1. Des primes mensuelles, basées sur des indicateurs de performance tels que la saisie de produits illicites, les arrestations et la durée des patrouilles, seront versées aux agents pour promouvoir la fierté au sein de l'unité, encourager une conduite éthique et récompenser les responsabilités à haut risque associées aux activités de la « force d'élite ».
2. L'Unité d'élite chargée de l'application des lois est formée, en s'appuyant sur les programmes de formation des forces de l'ordre existants au Gabon. Avec l'appui des agences et forces américaines et britanniques chargées de l'application des lois sur la faune, l'ANPN a conçu et mis en œuvre un programme de répression du trafic d'espèces sauvages et des opérations forestières illégales. Si cette unité de force spéciale n'est pas maintenue au sein de l'ANPN, les conseillers techniques de l'ANPN transféreront les enseignements tirés à l'agence de mise en œuvre jugée appropriée, avec une formation importante soutenue et la supervision de formateurs militaires des États-Unis travaillant actuellement avec l'« unité d'élite » validée de l'ANPN. Le matériel pédagogique existant sera modifié et intégré dans la formation de l'Unité élite chargée de l'application des lois forestières.

Produit 2.2. 30 agents devant constituer une Unité « d'élite » chargée de l'application des lois forestières sont déployés

L'Unité d'élite chargée de l'application des lois forestières sera dotée d'équipements de terrain (par exemple, tentes, matelas de sol, lampe frontale, sac à dos étanche, téléphone équipé d'applications LEM et ayant des capacités de connexion satellitaire, etc.), et des véhicules dédiés de marque Toyota Land Cruisers (véhicules 4x4 robustes) dont les pièces et les mécaniciens sont facilement disponibles au Gabon) seront achetés pour transporter les équipes sur le terrain. Les unités d'élite auront également besoin de carburant et de services d'entretien/réparation des véhicules, de nourriture et de provisions, ainsi que d'indemnité journalière de subsistance.

Produit 2.3. Des chiens détecteurs et renifleurs à travailler avec l'Unité d'élite chargée de l'application des lois forestières sont aidés.

Une unité canine composée de deux chiens détecteurs sera mise en place pour détecter les marchandises illicites. Des produits tels que l'ivoire, les écailles de pangolin, l'iboga et les produits du bois récoltés illégalement sont souvent cachés dans des camps de bûcherons ou des conteneurs d'expédition, et les chiens détecteurs sont beaucoup plus efficaces que les humains pour les dénicher. L'unité canine sera logée dans un bâtiment sécurisé de l'École nationale de foresterie du Cap Esterias. Pour protéger les chiens et leur apporter de l'eau potable, un générateur indépendant et un système de pompe à eau sont nécessaires. Des consommables supplémentaires tels que de la nourriture pour chiens, des récompenses de dressage, des laisses/harnais, des caisses de voyage seront réapprovisionnés au besoin.

Sur le site du chenil, les agents de sécurité et les « maîtres-chiens » se nourrissent, s'abreuvent, se promènent et soignent les chiens, nettoient leurs chenils et surveillent leur sécurité. Deux maîtres-chiens guident les chiens lors des exercices de recherche et du programme de formation. Un conducteur réside près du chenil pour permettre un déploiement rapide en réponse à certains renseignements. Le coût de l'unité canine est estimé sur la base de l'unité canine de l'ANPN.

Produit 2.4 Amélioration de la capacité à faire respecter la loi de manière transparente et objective

Conformément aux directives des Nations unies, une formation sera dispensée aux unités d'élite chargées de l'application des lois forestières sur la manière de s'engager auprès des communautés de manière respectueuse, transparente et équitable. En outre, un manuel de formation sera élaboré pour le Gabon afin d'être utilisé par les agents chargés de l'application des lois forestières. Enfin, un mécanisme d'audition des griefs pour les communautés et les sociétés d'exploitation forestière sera mis en place, de manière similaire au mécanisme d'audition des griefs de la Commission nationale d'affectation des terres. Ce mécanisme permettra à toutes les parties impliquées dans le secteur forestier d'être entendues équitablement sur leurs préoccupations.

Produit 3.1. La gestion communautaire des forêts est améliorée, formalisée et étendue à tout le pays.

Pour que les communautés soient en mesure de gérer leurs zones forestières, elles doivent être formées et éduquées en ce qui concerne les structures et la gouvernance communautaires, et la manière de gérer la ressource de manière transparente. Les agents du ministère travailleront avec les communautés pour:

- a) éduquer les communautés sur la législation forestière et sur leurs droits et responsabilités ;
- b) former les associations communautaires à leurs rôles et responsabilités ;
- c) renforcer les capacités de gestion financière des associations forestières communautaires ; et
- e) s'assurer que les associations communautaires comprennent et mettent en œuvre les règles et règlements relatifs aux structures de gouvernance communautaire.

Produit 3.2. Un audit des permis de forêts communautaires existants est réalisé.

Afin de séparer les véritables forêts communautaires des entreprises corrompues, le MINEF réalisera un audit documentaire des permis de forêts communautaires existants. L'audit évaluera si les activités sont conformes au permis et au plan de gestion et si la communauté bénéficie de ces activités. Les permis qui sont utilisés de manière abusive seront révoqués et les opérateurs seront pénalisés conformément aux lois gabonaises. Des audits sur le terrain seront ensuite menés pour valider les résultats et les rapports identifiés lors de la phase d'étude documentaire.

Produit 3.3. Les structures institutionnelles des forêts communautaires sont définies et les agents du MINEF sont formés et équipés pour transformer le secteur des forêts communautaires.

a. Intégrer les meilleures pratiques dans la structure actuelle. Améliorer le cadre institutionnel actuel en intégrant les leçons apprises et les meilleures pratiques d'autres pays ayant réussi. Mener des échanges d'apprentissage avec au moins deux autres programmes, l'un en Afrique et l'autre dans une autre région, afin de mieux comprendre les leçons apprises et les meilleures pratiques qui pourraient être applicables au Gabon. Dans le cadre du processus d'évaluation, les agents du MINEF se pencheront sur les meilleures utilisations des zones des forêts communautaires et détermineront les meilleures pratiques pour autoriser l'extraction du bois et comment/si cela doit faire l'objet de contrats extérieurs.

b. Former et équiper les agents du MINEF pour transformer le secteur des forêts communautaires. Pour s'acquitter efficacement de leurs tâches de délimitation, de classement et de gestion des forêts communautaires comme l'exige la loi, les agents du ministère doivent être formés à la cartographie participative, à l'inventaire forestier, ainsi qu'au développement et à la gestion des forêts communautaires. En outre, le ministère aura besoin d'équipements et de matériels (par exemple, des véhicules, des GPS, des équipements d'inventaire, etc.) pour collaborer avec les communautés à la création de forêts communautaires sur plusieurs années. Au fil du temps, les compétences acquises par les fonctionnaires du ministère seront transférées aux comités de gestion des villages et aux scientifiques civils.

Produit 3.4. Les forêts communautaires sont intégrées dans la cartographie participative des villages gabonais (c.f. CAFI 1).

Grâce à CAFI 1, la cartographie participative est en cours dans tout le Gabon dans le cadre du processus d'aménagement du territoire. La cartographie participative est un processus de

cartographie qui combine la cartographie moderne avec des méthodes participatives pour enregistrer et représenter les connaissances spatiales des communautés locales. Elle offre la possibilité de représenter une compréhension socialement et culturellement distincte du paysage, y compris les perceptions et les priorités des parties prenantes, en ajoutant des informations qui sont exclues des cartes traditionnelles. Le MINEF s'assurera que la cartographie participative entreprise dans le cadre de CAFI 1 inclut les terres autour des villages afin qu'elles puissent être utilisées pour créer des forêts communautaires.

Produit 3.5. Des plans d'affaires et de gestion des forêts communautaires sont élaborés.

Les forêts communautaires peuvent inclure une multitude d'activités, y compris la récolte du bois et la production de bois, l'utilisation communautaire durable, la commercialisation de produits forestiers non ligneux, la gestion de la faune pour une chasse durable, la protection de la forêt pour les loisirs ou le tourisme (par exemple, le tourisme de gorille à Moukalaba-Doudou). Les agents du MINEF faciliteront l'établissement administratif des forêts communautaires et l'élaboration des plans de gestion. Leur rôle sera de guider les communautés tout au long du processus et de fournir ou d'identifier les ressources techniques, tout en déléguant l'élaboration des règles aux communautés. Dans le cadre de ce processus, les agents du ministère soutiendront la création de comités de gestion des forêts communautaires et formeront les membres de la communauté à servir de scientifiques civils pour soutenir la collecte de données sur les forêts communautaires, le développement de plans de gestion et le suivi à long terme.

a. Inventaire, cartographie et marquage des arbres et autres ressources, y compris la faune et la flore des forêts communautaires par la population locale. Pour les communautés qui décident d'établir des forêts communautaires, les agents du ministère les formeront et les aideront à inventorier leurs forêts, notamment à cartographier et à marquer tous les arbres. L'inventaire des ressources forestières est essentiel pour la gestion, que les activités consistent en l'exploitation forestière, l'agroforesterie, la conservation ou le reboisement. Le niveau et le type d'inventaire forestier dépendront des priorités des communautés. Par exemple, l'inventaire forestier se concentrera sur la cartographie de tous les grands arbres de bois d'œuvre dans l'ensemble de la forêt communautaire, tandis que l'inventaire du carbone ou de la biodiversité marquera et mesurera tous les arbres adultes et utilisera l'échantillonnage pour estimer les stocks pour l'ensemble de la forêt communautaire.

b. Développement de plans de gestion. Le MINEF est chargé d'élaborer des plans de gestion des forêts communautaires avec les communautés locales. Les agents du ministère créeront les plans par le biais d'un processus adaptatif consistant à recueillir des informations et à documenter les objectifs et les priorités des communautés, à formaliser les informations sous forme de cartes et d'un projet de plan, puis à discuter, vérifier et valider le projet de plan avec les communautés. Les activités potentielles du plan de gestion pourraient inclure:

- Exploitation forestière et production de bois
- Protection des forêts et/ou reboisement pour des crédits de carbone et/ou de biodiversité
- Agroforesterie, y compris les arbres fruitiers tels que les agrumes et les mangues ou les bois/produits de plantation tels que l'eucalyptus ou le caoutchouc.

- Développement de pépinières d'arbres fruitiers ou d'espèces de bois d'œuvre pour la vente aux agriculteurs locaux et aux sociétés d'exploitation forestière.
- Production de produits forestiers non ligneux (PFNL) pour l'utilisation et la vente locales, tels que la résine d'Okoumé, l'huile de Moabi et de Doula, l'Iboga, les graines et les huiles d'*Irvingia gabonensis*, et les fruits de *Dacryodes*.
- Gestion de la faune sauvage pour une chasse communautaire durable
- Protection des écosystèmes et de la biodiversité pour le tourisme

Produit 3.6. La mise en œuvre du plan de gestion des forêts communautaires est soutenue et les résultats sont suivis.

a. Mise en œuvre des plans de gestion. Une fois les plans de gestion officiellement adoptés, les agents du ministère aideront les communautés à les mettre en œuvre. Par exemple, le ministère pourrait fournir des scieries portables pour l'extraction du bois des forêts communautaires, y compris le codage RFID du bois pour faciliter la transparence et mettre fin à l'abattage illégal. En outre, le ministère pourrait fournir une formation et un soutien technique en matière d'agroforesterie, d'étude de la faune et de la flore, d'analyse du carbone, de production de PFNL et de commercialisation de tous les produits.

b. Suivi des activités forestières et de la conformité aux plans de gestion adoptés. CAFI 2 crée une unité de suivi/audit des activités forestières, et cette unité sera étendue pour superviser le secteur des forêts communautaires. Les résultats seront vérifiés en termes de réduction de la déforestation et de la dégradation et de nombre d'hectares faisant l'objet de plans de gestion. Un organisme indépendant vérifiera les résultats au moyen d'images satellites, de photos marquées au GPS et de visites sur le terrain. Les résultats seront mis à la disposition du public en temps réel sur un portail web.

3.3. Contexte⁴ du rapport

4. Etat d'avancement des activités prévues dans le PTBA pour la période de rapportage (semestre 1 ou année entière)

Résumé des principales activités du plan de travail du programme, menées au cours de la période sous examen (semestre ou année entière) et de comment elles ont contribué à faire avancer les résultats attendus du programme.

Tableau 1 - Activités prévues et réalisées, résultats attendus et atteints au bout de la période sous examen.

Activités prévues dans le PTBA	Activités réalisées	Résultats attendus	Résultats atteints	Degré de réalisation en %	Sources de vérification	Commentaires
1....						
2....						
3...						

⁴ Contexte lié à la période sous-examen (semestre/année).

5. Résultats du Programme

5.1 Contribution aux impacts du cadre de résultats de CAFI

Décrire la contribution du programme aux impacts du plan d'investissement national REDD+ du pays et de la théorie du changement de CAFI, soit

i) réduction des émissions et augmentation des absorptions, en précisant les hypothèses utilisées et les cibles, le cas échéant, telles que décrites dans le document de programme. Préciser le cas échéant le nombre d'hectares de déforestation évitée attribuable aux activités du programme.

ii) amélioration des niveaux de vie notamment :

- le nombre de bénéficiaires directs⁵ atteints par le programme et la définition appliquée par le programme pour définir ce terme. Si plusieurs catégories sont utilisées, désagréger par catégorie ainsi que par le genre.
- le nombre de bénéficiaires indirects et les hypothèses qui sous-tendent ce calcul
- le cas échéant, augmentation des revenus (directs ou indirects) et/ou réduction des dépenses

5.2 Progrès par effet et produits du programme

- **Résumé** : *décrire les principales réalisations en distinguant*
 - *les progrès au cours de la période de reporting et*
 - *les résultats de manière cumulative depuis le début du programme,**en vous référant aux indicateurs d'effets correspondant dans le cadre de résultat du programme et en précisant la mise en œuvre des principaux produits (sans énumérer toutes les activités individuelles).*
- *Décrire si les cibles sont atteintes ou expliquer pourquoi elles ne le sont pas sur la période de rapportage*
- *Fournir des hyperliens à tous les produits finaux (rapports, études, documents de politique, cartes, plans etc) ou à des dossiers qui les contiennent*
- *Si le programme commence à faire / a fait une différence au niveau des effets et des produits, fournissez des preuves spécifiques (quantitatives et qualitatives) et expliquez comment cela a un impact sur les piliers du plan d'investissement. Dans la mesure du possible, fournissez des exemples spécifiques de changements que le programme a soutenu / contribué ainsi que, lorsque disponible et pertinents, des citations des partenaires ou des bénéficiaires au sujet du programme et de leur expérience.*
- *Expliquez la manière dont le programme répond explicitement aux recommandations du Conseil d'administration de CAFI, en vous référant aux dates des résolutions ou décisions respectives*
- *Expliquez qui sont les bénéficiaires principaux, en portant une attention particulière aux groupes vulnérables tels que les femmes, les peuples autochtones et les jeunes, entre autres. Expliquez la manière dont ces groupes ont été appuyés à devenir des acteurs/actrices du changement pour atteindre les effets souhaités du programme.*

⁵ Les programmes sectoriels sont exempts

Effet 1 :

Veillez évaluer l'état actuel des progrès et des résultats vers les effets et leurs produits suivant les lignes directrices ci-dessus

Résumé du progrès :

Effet 2 :

Veillez évaluer l'état actuel des progrès et des résultats vers les effets et leurs produits suivant les lignes directrices ci-dessus

Résumé du progrès :

.....

5.3 Evaluation de la performance du programme sur base des indicateurs du cadre des résultats

En utilisant le **Cadre de Résultats du Document du Programme REDD+**, veuillez faire le point sur la réalisation des indicateurs au niveau des effets et résultats dans le tableau 2. Lorsqu'il n'a pas été possible de recueillir des données ou des lignes de base sur les indicateurs, expliquez pourquoi, et apportez des clarifications sur comment et quand ces lignes de base et/ou données seront recueillies.

Tableau 2 - Cadre de résultats du programme

Résultats	Indicateurs	Baseline	Cible fin programme	Progrès actuel de l'indicateur ⁶	Raisons pour les retards ou changements	Ajustement de la cible (cas échéant)
<u>Effet 1 :</u>						
Produit 1.1						
Produit 1.2						
<u>Effet 2:</u>						
Produit 2.1 :						
Etc..						

Note : Les effets, les produits, les indicateurs et les cibles devront être présentés **tels qu'ils apparaissent dans le document du Programme REDD+** de sorte à rendre compte des accomplissements par rapport aux objectifs du Programme. Veuillez ajouter des lignes si nécessaires pour les résultats 2, 3, etc. et des colonnes supplémentaires pour les années.

5.4 Contribution du programme à l'atteinte des Indicateurs du cadre de résultats de CAFI

En concordance avec les décisions du Conseil d'Administration de CAFI, veuillez renseigner les indicateurs de CAFI dont vous êtes responsable suivant le tableau 3.

⁶ En accord avec la fréquence de rapportage de cet indicateur

Tableau 3 - Progrès vers les indicateurs CAFI couverts par le programme.

Indicateur CAFI ⁷	Ligne de base (ou date à laquelle elle sera renseignée)	Cible (LOI ou programme approuvé)	Fréquence de reporting prévue	Progrès réalisé par le programme	
				entre janvier et décembre 2021	De manière cumulative depuis le début du programme
Effet					
Produit					

Si le rapport annuel de l'année précédente prévoyait de renseigner une ligne de base en 2021 et que ceci n'a pas été fait, veuillez en préciser les raisons.

5.5 Contribution du programme à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention

Dans le cadre du financement CAFI, le pays s'est engagé à la réalisation de Jalons tels que définis dans la Lettre d'intention. C'est ainsi que tous les programmes financés par CAFI intègrent les Jalons de la LOI dans leur programmation et, ont pour obligation de rapporter sur l'état d'avancement des différents Jalons. La matrice simplifiée ci-dessous (tableau 4) permet de renseigner la contribution du programme aux différents Jalons.

Tableau 4 - Progrès vers les Jalons de la LOI

N°	Descriptif du Jalon	Objectifs	Progrès accomplis		Points d'attention particulière	Solutions proposées
			Sur la Période de reporting	De manière cumulative depuis le début du programme		

⁷ Disponible ici : <http://www.cafi.org/sites/default/files/2021-07/Cadre%20de%20ME%20re%CC%81vise%CC%81%20de%20CAFI%20-%2025%20Octobre%202019%20FINAL%20-%20Web%20site.pdf>

6. Exécution financière

- a) *Sur les transferts reçus, indiquer le niveau de décaissement global ainsi que le niveau de décaissement annuel en incluant le budget prévisionnel pour l'année et le décaissement effectif.*

En ce qui concerne le taux de décaissement à décembre 2022, nous en sommes à 0%, car les activités n'ont pas débuté.

Tableau 5 - Taux de delivery du Programme.

Canevas de rapport des AE – Programmes financés par CAFI - 2021

Résultat	Produit	Activité	Activités	Organisme de mise en œuvre	Partenaire de mise en œuvre	Budget		Décaissements								
						Approuvé	Transféré	An 1 (préciser l'année)	An 2	An 3	An 4	An 5	Total	%		
A. COUTS PAR RESULTATS DU PROGRAMME																
Effet 1: Un processus de certification à l'échelle nationale pour le Gabon est conu et mis en œuvre																
Produit 1.1: Des protocoles institutionnels pour la réforme des politiques publiques et la mise en œuvre la supervision et le suivi des projets sont établis et appliqués																
	1.1.1					\$ 277,000.00	\$ 277,000.00	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	0%	
Sous Total Produit 1.1.						\$ 277,000.00	\$ 277,000.00	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	0%	
Produit 1.2: Un registre des opérateurs participant au processus de certification est créé																
	1.1.2					150,000	150,000.00	0	-	-	-	-	-	0		
Sous Total Produit 1.2.						\$ 150,000.00	\$ 150,000.00	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -		
Produit 1.3: Une stratégie de supervision et de suivi/audit sur le terrain est mise en œuvre																
	1.1.3					596,000	596,000.00	0	-	-	-	-	-	0		
Sous Total Produit 1.3.						\$ 596,000.00	\$ 596,000.00	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -		
Produit 1.4: Des protocoles de surveillance des émissions, la biodiversité et les aspects sociaux pour les concessions forestières sont établis et les rapports soumis par le secteur privé sont validés.																
	1.1.4					60,700	60,700	0	-	-	-	-	-	0		
Sous Total Produit 1.4.						\$ 60,700.00	\$ 60,700.00	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	0%	
Produit 1.5: La formation de fonctionnaires et employés du secteur privé pour la mise en application et la surveillance des normes de certification nationales est soutenue																
	1.1.5					2,376,800	2,376,800	-	-	-	-	-	-	0		
Sous Total Produit 1.5.						\$ 2,376,800.00	\$ 2,376,800.00	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -		
Total Effet 1:						\$ 4,006,800.00	\$ 4,006,800.00	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -		
Effet 2: Une unité d'élite chargée de l'application de la législation forestière est créée et opérationnelle																
Produit 2.1: Un minimum de 30 agents devant faire office d'Unité « d'élite » chargée de l'application des lois forestières sont identifiés et formés																
	2.1.1	2.1.1				65,700	65,700	0	0	-	-	-	-	0		
Sous Total Produit 2.1						\$ 65,700.00	\$ 65,700.00	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -		
Produit 2.2: Un minimum de 30 agents devant constituer une Unité « d'élite » chargée de l'application des lois forestières sont déployés																
						765,000	765,000	-	0	0	0	0	0	-		
Sous Total Produit 2.2						\$ 765,000.00	\$ 765,000.00	\$ -	\$ 0	\$ 0	\$ 0	\$ 0	\$ 0	\$ -		
Produit 2.3: Des chiens détecteurs et renifleurs devant travailler avec l'Unité d'élite chargée de l'application des lois sont aidés																
						130,000	130,000	0	0	0	0	0	0	0		
Sous Total Produit 2.3						\$ 130,000.00	\$ 130,000.00	\$ 0	\$ 0	\$ 0	\$ 0	\$ 0	\$ 0	\$ 0		
Produit 2.4: Renforcement de la capacité à faire respecter la loi de manière transparente et objective																
						0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Sous Total Produit 2.4						\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 0	\$ 0	\$ 0	\$ 0	\$ 0	\$ 0	\$ 0		
Sous-total Effet 2:						\$ 152,000.00	\$ 1,522,000.00	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -		
Effet 3: La gestion communautaire des forêts est améliorée, formalisée et étendue à l'ensemble du pays																
Produit 3.1: La gouvernance des associations forestières communautaires est améliorée																
	3.1					50,000	50,000	-	-	-	-	-	-	0		
Sous Total Produit 3.1						\$ 50,000.00	\$ 50,000.00	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -		
Produit 3.2: Un audit des permis de forêts communautaires existants est réalisé																
						59,000	59,000	-	-	-	-	-	-	-		
Sous Total Produit 3.2						\$ 59,000.00	\$ 59,000.00	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -		
Produit 3.3: Les structures institutionnelles de gouvernance des forêts communautaires sont définies et les agents du MINES sont formés et équipés pour transformer le secteur des forêts communautaires.																
						204,900	204,900	-	-	-	-	-	-	-		
Sous Total Produit 3.3						\$ 204,900.00	\$ 204,900.00	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -		
Produit 3.4: Les forêts communautaires sont intégrées dans la cartographie participative des villages gabonais (c.f. CAP 3)																
						250,000	250,000	-	-	-	-	-	-	-		
Sous Total Produit 3.4						\$ 250,000.00	\$ 250,000.00	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -		
Produit 3.5: Des plans d'affaires et de gestion des forêts communautaires sont élaborés																
						1,084,500	1,084,500	-	-	-	-	-	-	-		
Sous Total Produit 3.5						\$ 1,084,500.00	\$ 1,084,500.00	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -		
Produit 3.6: La mise en œuvre du plan de gestion des forêts communautaires est soutenue et les résultats sont suivis.																
						198,000	198,000	-	-	-	-	-	-	-		
Sous Total Produit 3.6						\$ 198,000.00	\$ 198,000.00	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -		
Sous-total Effet 3:						\$ 16,214,000.00	\$ 16,214,000.00	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -		
Ajouter autant de lignes que nécessaire pour couvrir l'ensemble des résultats																
TOTAL COUTS PAR RESULTATS DU PROGRAMME						\$ 21,772,800.00	\$ 21,772,800.00	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	
B. COUTS DE GESTION DU PROGRAMME (unités de gestion de projet)																
Gestion du programme																
	N/A	N/A						-	-	-	-	-	-	-		
Établir un bureau pour les opérations																
	N/A	N/A				62,305	62,305	-	-	-	-	-	-	-		
Plan de recrutement																
	N/A	N/A				251,035	251,035	-	-	-	-	-	-	-		
National Norms																
	N/A	N/A				81,000	81,000	-	-	-	-	-	-	-		
Équipe le bureau																
	N/A	N/A						-	-	-	-	-	-	-		
TOTAL COUTS DE GESTION DU PROGRAMME						\$ 3,214,570.00	\$ 3,214,570.00	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -		
TOTAL COUTS DIRECTS DU PROGRAMME*						\$ 24,987,370.00	\$ 24,987,370.00	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -		
*Incluant																
Total coûts indirects de support (préciser le pourcentage, ne doit pas dépasser 7%)																
TOTAL DES COUTS						\$ 1,749,115.90	\$ 1,749,115.90									
						\$ 26,736,485.90	\$ 26,736,485.90									
AUTRES CONTRIBUTIONS																
R	P	A	Activités	SOURCE DE LA CONTRIBUTION	Agence de mise en œuvre	BUDGET PLANIFIÉ	Contribution en nature (courte description narrative)	Dépenses								
e	o	t						An 1 (préciser l'année)	An 2	An 3	An 4	An 5	Total	%		
u	v	v														
t	v	v														
t	v	v														
Total Autres Contributions :																

**NB : Le modèle en Excel est disponible ici et doit être complété et annexé à ce rapport ⁸.
https://docs.google.com/spreadsheets/d/1NE6LjRsHuxPz-WwyaK32L0qKF_HJEC8M/edit#gid=85248672⁹**

⁸ Utiliser le premier onglet intitulé « A.Workplan »

⁹ Si vous n'avez pas accès à ce document, merci de faire parvenir votre requête, précisant votre nom, prénom et institution, à l'adresse suivante : secretariat.cafi@gmail.com

Le rapport financier certifié sur base des lignes budgétaires UNSDG sera envoyé directement par les services financiers au MPTF via le système UNEX, avec une copie électronique au Secrétariat de CAFI.

Tableau 6 – Cout efficacité : Tableau des progrès et dépenses par effets et par produits

Résultats	Progrès actuel de l'indicateur ¹⁰	Dépenses Cumulatives en US \$ ¹¹
Effet 1 :		Obligatoire ¹²
Produit 1.1		obligatoire ¹³
Activité ou sous produit 1.1.1.		recommandé
...		
Produit 1.2		obligatoire

- b) Lister les ALE ou PLE avec lesquelles des contrats ont été signés, indiquer la thématique, la responsabilité et le budget assigné à chacune d'elle. Si les procédures de l'agence le permettent, joindre une copie du contrat.

Tableau 7 - Suivi des contrats des ALE/PLE.

N° du Contrat	Intitulé et thématique	Montant	Date signature contrat	Date début des travaux	Date fin Contrat	Délai Exécution Prévu	Commentaires

- c) Fournir des informations sur la gestion financière, l'approvisionnement et les ressources humaines (si applicable) :
- Veuillez évaluer si les dépenses financières du projet sont alignées aux prévisions du PTBA ou en retard par rapport aux plans de travail ;
 - Si les dépenses sont retardées ou non-conformes aux plans, veuillez fournir une explication en indiquant les mesures prises pour (i) accélérer la mise en œuvre ; (ii) s'assurer que les résultats attendus soient bien réalisés en qualité et aux échéances prévues ;
 - Veuillez indiquer quel montant en dollars a été prévu (dans le document de projet) pour les activités axées sur l'égalité des sexes ou l'autonomisation des femmes et combien a été effectivement alloué à ce jour ;

¹⁰ Reporter la valeur indiquée dans le tableau 2

¹¹ Tels qu'indiqués dans la colonne G du tableau 5

¹² En vertu du protocole d'accord (Memorandum of Understanding) signé avec le MPTF, qui stipule que "les rapports financiers fourniront l'information sur l'utilisation des ressources fiduciaires selon les **effets** et **produits** du cadre de résultat du programme »

¹³ En vertu du protocole d'accord (Memorandum of Understanding) signé avec le MPTF, qui stipule que "les rapports financiers fourniront l'information sur l'utilisation des ressources fiduciaires selon les **effets** et **produits** du cadre de résultat du programme »

- *Quand comptez vous demander la deuxième tranche du programme restant au compte du MPTF ;*
d) Fournissez des mises à jour sur la passation de marchés/un plan de passation de marchés pour les services contractés pour une valeur supérieure à 1 million de dollars US énumérés dans le document de votre projet, y compris une description du processus qui a été utilisé pour identifier le fournisseur.

- d) Indiquer si le programme REDD+ a mobilisé des ressources supplémentaires ou des interventions d'autres partenaires**
- e) Indiquer s'il y a eu des audits et quels sont leurs résultats ; si la politique de l'agence le permet, joindre le rapport d'audit en annexe ;**
- f) Veuillez indiquer des éventuelles révisions au budget du programme**
- g) Analyse du coût du programme de l'exercice suivant le tableau 7.**

Cette analyse permet d'apprécier le ratio des coûts des structures et des coûts opérationnels relatif à la période sous examen

Tableau 8 - Répartition des coûts du programme.

N°	Description	Montant en USD	%	Commentaires
1.	Activités du programme			
2.	Équipement			
3.	Fonctionnement			
Total en USD				

- h) Indiquer si le compte a été audité ou non pendant la période sous examen. Si oui, mentionner la période et dans la mesure du possible les autres données nécessaires liées à cet audit.*

7. Gestion participative

Les principes de transparence, de participation et de consultations sont consacrés dans la programmation de CAFI, tant dans le plan d'investissement que dans les termes de référence des AMIs. Ainsi, à leur approbation, tous les programmes ont soumis un plan de consultation et de participation des parties prenantes dans les différentes activités et étapes du programme. Veuillez mettre à jour ce tableau, en rajoutant une colonne de commentaire permettant de voir l'évolution et la réalisation des processus participatifs prévus.

Dans cette section, prière commenter :

- i. Tout amendement apporté au plan de consultation ;*
- ii. Les défis à relever ;*
- iii. L'efficacité de l'engagement avec les programmes d'appui à la société civile et aux peuples autochtones.*

8. Thèmes transversaux

8.1. Gouvernance

Mentionner ici les réunions du Comité de Pilotage (COPIL) du programme ainsi que celles des plateformes multi-acteurs et multisectorielles et un résumé du suivi de leurs décisions

8.2. Genre

Les actions, politiques et réformes prévues dans le Plan d'investissement et visant à réduire la déforestation ont un impact particulier sur les femmes. Veuillez expliquer comment le programme a tenu compte de l'aspect Genre (désagrégation des indicateurs, recrutement de personnel féminin, représentation dans les instances de décision, consultations spécifiques etc...) en remplissant le tableau 8 dans l'objectif de donner un aperçu des réalisations et intégrer certains exemples concrets (bonnes/mauvaises pratiques). Quels ont été les groupes cibles impliqués ? Y a-t-il eu des obstacles sur le plan de la préparation et la mise en œuvre de ces activités ? Comment le programme les a-t-il surmontés ?

Tableau 9 - Suivi des aspects Genre.

Critère	Actions prises pour intégrer l'aspect genre	Résultats	Coût en USD	Défis affrontés
Mise en œuvre/Activités				
Suivi-évaluation				

8.3. Peuples Autochtones

8.4. Autres groupes sociaux (Jeunes, mineurs, etc.)

8.5. Respect de normes environnementale et sociale

Tel que défini dans le contexte de la CCNUCC et en particulier des décisions de la COP de Cancun sur les sauvegardes, les parties à la COP ayant l'ambition d'accéder aux paiements basés sur les résultats doivent pouvoir démontrer que les garanties de Cancun ajustées au contexte national ont été respectées dans la production des réductions d'émissions concernées. La mise en œuvre du Plan d'Investissement REDD+ concourt à la génération de telles réductions d'émissions. Il est donc nécessaire pour tous les programmes, tant sectoriels qu'intégrés, de s'assurer du respect et de rapporter sur ces normes. Dans un premier temps ceci facilite la consolidation des informations au niveau de CAFI, et dans un deuxième temps ces informations pourront être utilisées dans le Résumé des Informations sur les Sauvegardes si soumission à la CCNUCC. Veuillez donc rapporter sur les normes environnementale et sociale.

a) Etude d'impact environnementale et sociale

Une telle étude a-t-elle été réalisée au cours de ou avant la période sous-examen ? OUI / NON. Dans l'affirmative, veuillez rapporter sur les résultats clés obtenus et/ou les avancées relatives aux mesures d'atténuation, et joindre le rapport de l'étude en annexe ou informer s'il a déjà été transmis au Secrétariat de CAFI

b) Mesures prises afin d’assurer le respect des sauvegardes

Décrire ici les études d’impacts ou les mesures prises afin de s’assurer du respect de chacune des sauvegardes, en remplissant le tableau 10

Tableau 10- Suivi des mesures/principes de sauvegardes.

	Les réalisations	Le coût en USD	Les défis rencontrés
Principe 1 : Les activités REDD+ doivent protéger les forêts naturelles, favoriser l’accroissement des services environnementaux et renforcer la préservation de la biodiversité. (Cancun a ; IFC norme 6)			
Principe 2 : Les activités REDD+ doivent favoriser la transparence et la bonne gouvernance. (Cancun b)			
Principe 3 : Les activités REDD+ doivent minimiser les pertes et dommages, prévoir des voies de recours et mettre en place des mécanismes de réparations justes et équitables d’éventuelles pertes et/ou dommages subis par les communautés et autres parties prenantes (IFC norme 4)			
Principe 4 : Les bénéfices économiques et sociaux générés par les activités REDD+ doivent être partagés équitablement et proportionnellement par les parties prenantes intéressées (Cancun f ; IFC norme 1)			
Principe 5 : Les activités REDD+ doivent favoriser l’émergence de nouvelles opportunités économiques pour contribuer au développement durable des communautés locales et des peuples autochtones			
Principe 6 : Les activités REDD+ doivent assurer la participation effective et efficiente de toutes les parties prenantes, notamment des communautés locales et autochtones dans leurs spécificités locales (Cancun d)			
Principe 7 : Les activités REDD+ doivent respecter les droits humains, ceux des travailleurs qu’ils emploient et les droits aux terres et ressources naturelles des communautés riveraines concernées (Cancun c)			
a) Que les actions complètent ou sont conformes aux objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents ;			
b) Mesures visant à réduire les déplacements d’émissions.			
C) Norme de performance 2 : Main-d’œuvre et conditions de travail			

c) Gestion des plaintes et recours

- Plusieurs types de conflits peuvent surgir dans la mise en œuvre des programmes et projets REDD+. Il convient d’établir des mécanismes impartiaux, accessibles et équitables de dépôt de plainte, de résolution des conflits et de recours, et de veiller à ce qu’ils soient accessibles tout au long des consultations et de l’exécution des politiques, mesures et activités REDD+. L’agence d’exécution doit mettre en place un mécanisme spécial de gestion des plaintes et renseigner la gestion dans le tableau ci-dessous.

N°	Village	Description de la plainte	Date d’émission	Résolution prise

- Veuillez préciser les formations fournies aux staffs, consultants et sous-contractants sur le mécanisme de plaintes utilisé.

9. Gestion des risques

9.1. Mettre à jour votre matrice de gestion des risques sur la base de l'analyse effectuée.

Détailler les mesures qui ont été/seront prises et indiquer la personne/l'acteur responsable. Cette matrice devra mettre à jour ce qui a été identifié dans le document de programme à son approbation (ou l'année précédente pour les programmes ayant plus d'une année de mise en œuvre). Dans cette analyse il sera intéressant de commenter l'évolution sur le temps (e.g. un risque estimé à haute probabilité à la formulation peut être revu à la baisse l'année suivante), en expliquer les raisons et si le programme a eu un rôle proactif dans l'atténuation de ces risques.

Tableau 10 - Gestion des risques

Identification des risques			Traitement du risque			
Description du risque	Période d'identification	Catégorie de risque	Evolution du risque (stable, accru, amoindri) par rapport au dernier rapport	Action(s)	Responsabilité	Date limite

9.2. Évaluation de la transparence et de l'intégrité

Fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption	Oui (combien et une brève description de chacune)	Non	Veuillez détailler les formations fournies aux staffs, consultants et sous contractants sur Fraude, la mauvaise utilisation de fonds et la corruption
Allégations			
Investigations			
Sanctions (y compris les recouvrements effectués et leurs montants)			
Exploitation, abus et harcèlement sexuels			Veuillez détailler les formations fournies aux staffs, consultants et sous contractants sur l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuel
Allégations			
Investigations			

Sanctions			
-----------	--	--	--

10. Illustration narrative spécifique

Donner un exemple détaillé d'une action/intervention qui contribue avec réussite au processus REDD+ en RDC. Présenter les changements les plus remarquables atteints au niveau de la perception ou du changement des attitudes des groupes cibles.

L'inclusion de pièces justificatives, y compris des photos avec légendes et des informations détaillées, est fortement encouragée. Le Secrétariat de CAFI choisira des exemples et des photos qui seront publiés dans le rapport annuel global, les sites web du Fonds et ceux seront sujets de reportages ou blogs spéciaux.

11. Modalités de suivi

Il s'agit, notamment de :

- Présenter le système de suivi et comment les informations ont été utilisées pour identifier des leçons tirées et/ou ajuster la stratégie de mise en œuvre du programme ;
- Indiquer le budget affecté au suivi-évaluation (collecte de données de base, personnel de suivi-évaluation etc...) et le comparer aux dépenses effectives.
- Faire référence aux revues techniques, d'évaluations externes etc.
- Présenter le travail des structures de gouvernance du Programme (COFIL, plateformes, nombre de missions de suivi terrain), leurs réunions, dates, rapports, etc.

Tableau 11 - Etat d'avancement du plan de suivi du programme.

Activité de suivi et évaluation	Nombre prévu	Nombre réalisé	Taux de réalisation	de	Coûts en USD/Budget	Résultats et leçons tirées
Missions de suivi terrain						
Réunions						
Rapports						
Revus techniques						
Evaluations externes						
Collecte des données						
Tenue du COFIL						
Prise en compte des recommandations du COFIL						
Réunion de différentes plateformes						

N.B. : Veuillez fournir vos éventuelles remarques sur la gouvernance du programme, y compris des défis et leçons apprises.

12. Révisions programmatiques (le cas échéant)

Indiquer toute modification importante dans les stratégies, les objectifs ou les résultats clés en présentant la justification ainsi que les approbations obtenues en structure de gouvernance le cas échéant.

13. Communication and promotion

Fournir un bref descriptive des efforts entrepris pour promouvoir CAFI (y compris via l'utilisation de logos) dans les publications finales du programme, sur le site du programme, et dans les ateliers avec les partenaires et parties prenantes, photos à l'appui.

14. Auto-évaluation du programme

Sur la base des critères de performance, merci de bien vouloir passer en revue l'évaluation de votre programme pour la période sous-examen.

15. Difficultés rencontrées et mesures prises et leçons apprises

16. Conclusion et recommandations

17. Récapitulatif des livrables

Etablir la liste des livrables évoqués dans le rapport et fournir des hyperliens aux livrables finalisés ou, le cas échéant, aux dossiers qui les contiennent.

18. Annexes

Important : Annexer le rapport financier complété tel qu'indiqué en section 6, Onglet A téléchargeable au lien suivant

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1U27QEcM2VhjSUAu6bAwITOPCbYO8Q7j0/edit#gid=1088384135>¹⁴

¹⁴ Si vous n'avez pas accès à ce document, merci de faire parvenir votre requête, précisant votre nom, prénom et institution, à l'adresse suivante : secretariat.cafi@gmail.com.

LISTE D'ABREVIATIONS ET D'ACRONYMES

AEAFFB -Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt-Bois
AFB- Project d'Appui à la Filière Forêt-Bois
AFD -Agence Française de Développement
AGEOS- Agence gabonaise d'études et d'observation spatiale
AGANOR- Agence gabonaise de normalisation
ANPN -Agence nationale des parcs nationaux
APV- Accord de partenariat volontaire
BAD -Banque Africaine de Développement
BCPSGE- Bureau de coordination du Plan stratégique Gabon émergent
CAF -Contrôle de l'Aménagement Forestier
CAFI -Initiative pour les forêts d'Afrique centrale
CCNUCC -Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques
CDN -Contribution déterminée au niveau national
CIN -Cadre d'investissement national
CNC -Conseil national climat
COPIL -Comité de pilotage
CPDN- Contribution prévue déterminée au niveau national
DG -Directeur général / Direction générale
FCPF -Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier
FLEGT- Applications des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux
FSC -Forest Stewardship Council
FVC -Fonds vert pour le climat
GES -Gaz à effet de serre
GFCA- Évaluation des stocks de carbone forestier au Gabon
Ha -Hectare
HSC -Hauts stocks de carbone
HVC- Haute valeur de conservation
IFT- Instituto Floresta Tropical (Institut pour la forêt tropicale)
IRN- Inventaire des ressources naturelles
LEDS- Stratégie de développement sobre en carbone
M€- Millions d'euros
MFME- Ministère de la Forêt, de la Mer et de l'Environnement
ONG- Organisations non gouvernementales
PA -Plan d'aménagement
PAO- Plan annuel d'opération
PEFC -Programme de reconnaissance des certifications forestières
PGES- Plan de gestion environnementale et sociale
PN -Parcs nationaux
PNAE- Plan national d'action environnementale
PNAT- Plan national d'affectation des terres
PNC -Plan national climat du Gabon

PNUD - Programme des Nations Unies pour le développement
PSGE- Plan stratégique Gabon Émergent
ROSEVAC- Réseau des organisations de la société civile pour l'économie verte en Afrique centrale
RPP -Proposition de préparation
SFI - Sustainable Forestry Initiative
SGG- Secrétaire général du gouvernement
SNORNF- Système national d'observation des ressources naturelles et des forêts
teCO2- Tonne-équivalent CO2
TFF- Tropical Forest Foundation
TNC- The Nature Conservancy
UE- Union européenne
UGP -Unité de gestion de projet
UNODC -Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
US\$- Dollar américain
USAID -Agence des États-Unis pour le développement international
USFS -Service des forêts des États-Unis
USFWS - Service de la faune et des poissons des États-Unis
WWF -Fonds mondial pour la nature